

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 11 juillet 2024 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 01/07/2024

Présents : 9 / 13 : Mme CAPELLI Aurélie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel

Absents : 4/13 : Mme REUTER Dominique, Mme CREPEL Christine, M. LOUCHE Robin, Mme COLLOMB Valérie

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. SENOT Laurent a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

MARCHE 2023-05

Avenant au CCAP portant prolongation globale du marché

Vu la délibération DEL2023-043 du 12 septembre 2023 attribuant le lot 12,

Vu la délibération DEL2023-049 du 4 octobre 2023 attribuant les lots 1 à 11 + 14,

Vu la délibération DEL2023-058 du 6 décembre 2023 attribuant le lot 13,

Considérant l'ensemble des avenants passés pour chacun des lots,

Vu l'article 9 du CCAP,

Vu les besoins d'ajustements du marché,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de porter un avenant global au marché prolongeant les délais initiaux afin de permettre la finalisation des travaux et la clôture administrative au 23 décembre 2024,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire, LOUIS DONNET